

Tarifs applicables au 14/10/2019

TRANSACTION – VENTE

- Rémunération forfaitaire de euros 5000 euros TTC si le Prix de vente est inférieur à 50 000 euros.
- 10% TTC pour un prix de vente compris entre 50 001 euros et 90 000 euros.
Avec un minimum de 6 000 euros
- 9% TTC pour un prix de vente compris entre 90 001 euros et 120 000 euros.
Avec un minimum de 9 000 euros
- 8% TTC pour un prix de vente compris entre 120 001 euros et 150 000 euros.
Avec un minimum de 10 800 euros
- 7% TTC pour un prix de vente compris entre 150 001 euros et 190 000 euros.
Avec un minimum de 12 000 euros
- 6% TTC pour un prix de vente compris entre 190 001 euros et 230 000 euros.
Avec un minimum de 13 300 euros
- 5.5 % TTC pour un prix de vente compris entre 230 001 euros et 270 000 euros.
Avec un minimum de 13 800 euros
- 5 % TTC si le prix de vente excède 270 000 euros.
Avec un minimum de 14 850 euros

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Rémunération forfaitaire de 12 000 € TTC pour cession de fonds de commerce et cession de droit au bail.

